

mgen[★]

GRUPE **vyv**

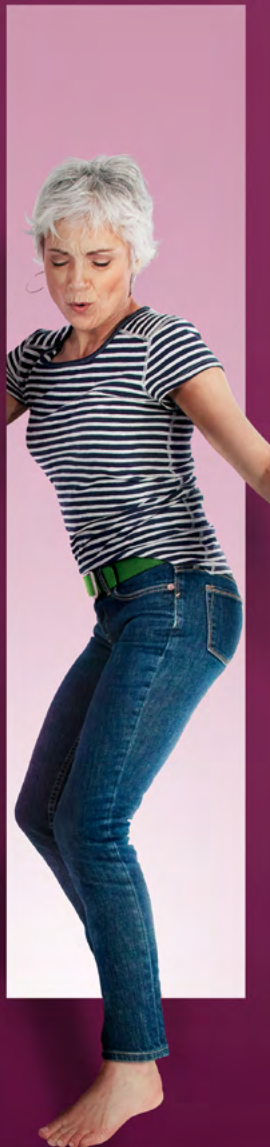
COMPLÉMENT
AUTONOMIE
MGEN

**VIVRE
PLUS LONGTEMPS
AUTONOME,
C'EST UNE AVANCÉE
POUR MOI !**

Services
innovants
pour
les aidants
et les aidés

Capital
jusqu'à
2 000€

Rente
mensuelle
jusqu'à
850€



MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

UNE AVANCÉE POUR MON AUTONOMIE ET LE CONFORT DES MIENS

“ Qu'est-ce qu'un aidant ? ”

Enfant, parent ou conjoint, l'aidant est un proche, souvent un membre de la famille, qui assiste une personne dépendante dans les activités de la vie quotidienne. Démarches administratives, courses, repas, soins... impactent lourdement la vie des aidants. La plupart du temps, ils sont encore en activité et concilier vie professionnelle, vie familiale et situation d'aidant s'avère compliqué.

“ Qu'est-ce qu'une personne en situation de dépendance ? ”

La dépendance, c'est l'incapacité à accomplir seul certains actes essentiels de la vie courante : se déplacer, se lever, s'habiller, préparer son repas, s'alimenter, faire sa toilette. Les personnes dépendantes sont bien conscientes des impacts de leur situation : elles aspirent à « bien vieillir » et à ne pas être une charge pour leurs proches.

Des aides publiques souvent insuffisantes.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une allocation dont le montant varie selon le degré de perte d'autonomie. Elle s'avère souvent insuffisante pour couvrir tous les besoins.

78 ans

Âge moyen d'entrée en état de dépendance pour les hommes.

Source Insee

2,8 millions

Nombre de personnes qui s'occupent d'un proche dépendant.

Source TNS Sofres

1800 €

Coût mensuel moyen pour rester chez soi.

Source FFSA

Un bouquet de services exclusifs pour soutenir aidants et aidés

1

Dès la souscription

Des services pour informer, conseiller et accompagner les personnes aidantes ou en perte d'autonomie.

2

Lors de l'entrée en dépendance ou de son aggravation

Des services pour accompagner les personnes dépendantes et aidantes : mise en place de services à la personne (auxiliaire de vie, aide à domicile, portage de repas...), bilan habitat et aide à la réalisation de l'aménagement du domicile, médiateur familial, formation de l'aidant par un ergothérapeute, téléassistance, accompagnement à l'entrée en établissement.

3

En soutien pendant la dépendance

Des services pour soutenir les personnes dépendantes et aidantes : Soutien psychologique de l'aidant, services à la personne pour permettre de soulager les aidants en difficulté (répit de l'aidant), services pour les personnes dépendantes en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de l'aidant.

Une rente + un capital autonomie

Vous sélectionnez le niveau de garantie qui correspond le mieux à la protection recherchée et au montant de votre budget.

	Niveau 1		Niveau 2	
	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie
Dépendance totale*	250 €	1 000 €	450 €	1 000 €
Dépendance partielle*	250 €	750 €	350 €	750 €

	Niveau 3		Niveau 4	
	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie
Dépendance totale*	650 €	2 000 €	850 €	2 000 €
Dépendance partielle*	450 €	1 000 €	550 €	1 000 €

* Dans les limites et conditions des notices des contrats n°1094P et n°2243N de l'offre Complément Autonomie MGEN.

1

Rente mensuelle à vie tant que dure l'état de dépendance

- Elle complète vos revenus pour vous aider à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie.

2

Capital Autonomie

- Il vous aide à financer les premières dépenses. Il peut être versé 2 fois : d'abord en dépendance partielle (GIR 3), puis en dépendance totale (GIR 1 ou GIR 2).

+ Les plus MGEN

- Plus vous souscrivez jeune, plus la cotisation est avantageuse
- Aidants ou aidés, les personnes qui n'ont pas souscrit à Complément Autonomie MGEN bénéficient également des services d'accompagnement !

C'est un fait de société majeur : l'augmentation de l'espérance de vie accroît aussi la probabilité d'une perte d'autonomie liée à l'avancée en âge. Pour les personnes concernées par la perte d'autonomie, comme pour leurs proches, les conséquences morales, mais aussi organisationnelles et financières de la dépendance, sont considérables.

Pour y répondre, MGEN propose Complément Autonomie, un dispositif d'aides et de services personnalisés. En plus de l'indispensable soutien financier, vous bénéficiez d'un dispositif d'aides et de services personnalisés pour la personne en perte d'autonomie mais aussi pour les proches qui la soutiennent. Avec Complément Autonomie, MGEN confirme son avancée en matière de prévoyance !

Complément Autonomie en bref

- Des aides financières pour préserver l'indépendance des personnes en perte d'autonomie.
- Des services à la personne pour alléger le quotidien des proches en situation d'aidant.

1 Français sur 2

est confronté à une situation de dépendance dans son entourage.

Source TNS Sofres

1,2 million

Le nombre de personnes dépendantes en France.

Source DREES

➤ Adhérer : c'est simple, rapide, accessible



Un bouquet de services qui prend effet dès l'adhésion



Des services accessibles aux non-adhérents



Sans aucun frais de dossier



Des formalités médicales simplifiées

➤ Pour en savoir plus



Contactez-nous au **3676** Service gratuit + prix appel



Venez rencontrer votre conseiller dans votre **section départementale**



Espace personnel sur mgen.fr



Forum mgen.fr



Twitter @MGENetvous



Facebook MGEN



GRUPE **vyv**



MGEN et MGEN Fila proposent l'offre Complément Autonomie MGEN au travers des contrats collectifs d'assurance n°1094P et n°2243N souscrits auprès de CNP Assurances. MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - Siège social : 3, square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15. CNP Assurances Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15.